

Arbitre de Ligue Accrédité (Départemental)

Conditions des stagiaires à la formation

-Avoir 15ans révolu

Conditions de mise en œuvre

-sur 2 jours : 6h de théorie et 9h de pratique

-en temps que stagiaire, peut arbitrer uniquement sur les Trophées Départementaux et Championnats de Comités jusqu'au niveau D7

Condition(s) de validation

-Avoir réaliser avant l'examen, l'arbitrage d'au moins 10 matchs dont 5 en doubles.

-Examen pratique :

- 1 journée optionnelle avec un conseiller en arbitrage de la Ligue
- 1 journée avec deux certificateurs minimum avec arbitrage de simples et doubles sur tournois ou interclubs régionaux, championnats de Ligue.